

## matchdocument

Depuis que le 3919, le numéro de secours «Violences conjugales, femmes info service» a été ouvert, le standard est saturé en permanence. Un effet inattendu qui donne la mesure du phénomène. On le sait, les maris cogneurs se rencontrent dans les grandes familles autant que dans les milieux modestes. Mais aujourd'hui, les violences conjugales sortent du secret. Une campagne d'affichage démarre à Paris. Et tandis que «Darling», le film de Christine Carrière sur cette tragédie, sort en salle, notre reporter interroge des victimes, des médecins, des avocats. Notre photographe a passé des mois dans un centre d'accueil. Des témoignages et des images terribles, des vies brisées, mais qui, maintenant, se reconstruisent.



# Non!

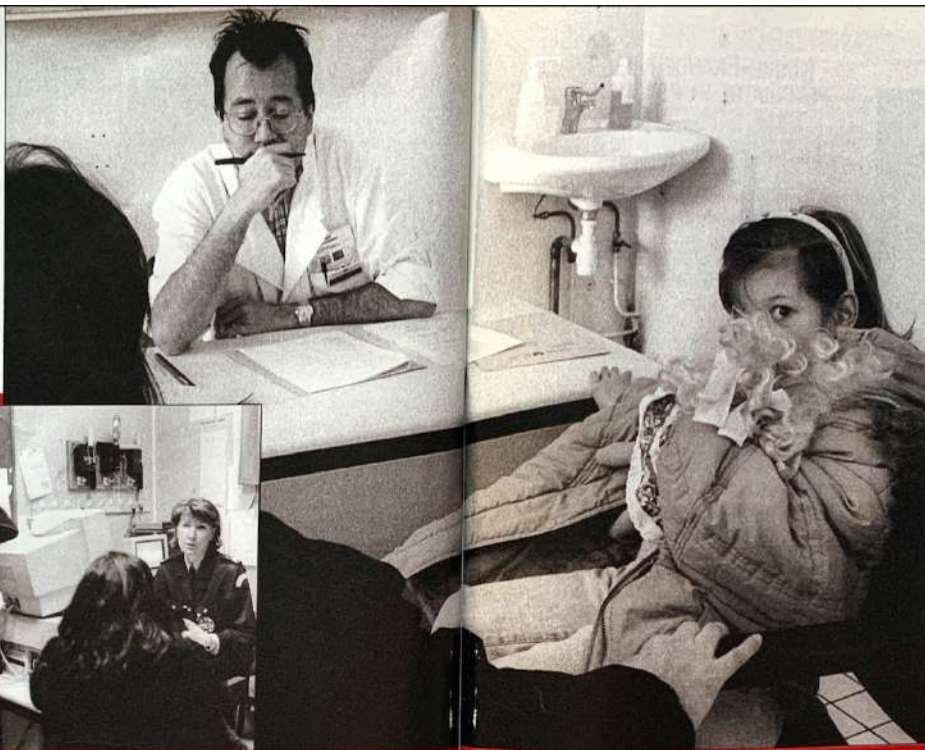
ETRE UNE FEMME  
BATTUE n'est pas  
une fatalité

Marseille, Hôpital Nord.  
L'ami de cette femme l'a  
frappé à coups de  
marteau. Elle a l'intention  
de porter plainte.

PAR FLORENCE SAUGUES - PHOTOS LIZZIE SADIN

**Coups, étranglements, cheveux arrachés**

« Le délice a été pour moi la mort de Marie Trintignant, raconte Amélie. Ça aurait pu être moi ! C'est là que j'ai décidé de partir. » A 49 ans, elle choisit de mettre fin à son calvaire. Son mari l'humilie, la maltraite, la bat depuis plus de vingt ans. Il est au Maroc avec leurs trois enfants pour un mois, cet été-là, lorsqu'elle apprend, avec la France horrifiée, le décès de l'actrice sous les coups de son compagnon. Amélie est seule dans leur appartement, punie, privée de vacances. « C'était sa dernière mesure de rétorsion. » Elle contacte une association pour femmes battues. Durant l'automne, alors que les violences sont intenses et quotidiennes, l'idée fait son chemin. Le 23 décembre, Amélie se fait interner dans une clinique psychiatrique, à bout de forces, certes, mais surtout pour se protéger des crises de son mari. « Le médecin, après m'avoir examinée, m'a dit : "Madame, c'est votre mari qui a besoin d'un psy, et vous, vous avez besoin d'un avocat." »



Flash-back. Etudiante en médecine, Amélie a 21 ans quand elle rencontre « l'homme de sa vie », lui-même médecin. C'est le coup de foudre. Il est beau, élégant, intelligent, généreux. « Il flattait mon ego. » Ils se marient trois mois plus tard. La première gifle arrive assez vite. Moins d'un an après. « Je suis sonnée. Il ne s'excuse pas. Il me rend responsable, me dit que j'ai été trop loin, que je l'ai sorti de ses gonds. » La deuxième survient des mois plus tard, sans prévenir, pour une brouille. « J'avais presque oublié la première. Je me suis sentie tellement sale. Cette fois, il invoque des soucis professionnels. » Et la violence s'installe, doucement, sournoisement, cycliquement dans la vie du couple. La naissance de sa première fille ne calme rien. La deuxième non plus. Lors de sa troisième grossesse, leur relation se dégrade. « Il ne voulait pas d'un autre enfant. J'ai refusé d'avorter : c'était mon premier acte de liberté. Il a explosé, coups, étranglements, cheveux arrachés... Là, j'ai pensé à le quitter. J'ai fait mon sac. J'ai préparé mes filles. Il a su retourner la situation. Nous avions des crédits sur le dos pour acheter son cabinet. Je n'avais pas de revenus car j'avais arrêté mes études et je travaillais gratuitement pour lui depuis le début de notre mariage. J'avais deux filles et j'attendais un garçon. Il a réussi à me convaincre de sa "fragilité". Il avait besoin d'être aidé, aimé. Il m'a juré qu'une fois ce mauvais cap passé, tout irait mieux. "Pense à nos enfants !" »

**Les enfants témoins**

Rares sont les femmes qui se séparent après les premières violences. Leur soumission ne tient pas à leur niveau intellectuel mais au climat que leur impose leur tortionnaire. Amélie se souvient : « Il m'avait coupé de ma famille, de mes amis. Je travaillais comme une folle dans son cabinet. Le soir, j'évitais les conflits en baissant les armes. Il répétait tout le temps que je n'étais rien sans lui, et j'avais fini par le croire. Ce conditionnement psychologique m'empêchait de réfléchir. » Ses filles sont témoins des empoignades. A 8 ans, l'une se confie à sa grand-mère paternelle. Deux ans plus tard, l'autre à la femme de ménage de son professeur de musique. Aucune

*De g. à dr. : intervention de la police dans un appartement. A Marseille, l'épouse d'un policier « haut placé » dépose plainte contre lui, sans se faire d'illusion sur les résultats de sa démarche. A Bondy, une femme dénonce à un médecin son mari qui se livre à des attachements sur leur fille de 6 ans.*

**M<sup>e</sup> ISABELLE STEYER, AVOCATE SPÉCIALISÉE «PRÉPARER SON DÉPART»**

**Paris Match. Comment procédez-vous, le plus souvent, avec une victime de violence conjugale qui vient vous consulter ?**

**Isabelle Steyer.** D'abord, j'évalue avec elle le risque qu'elle court en prenant la décision de partir. Il faut savoir si informer le mari des intentions de sa femme n'entraînera pas qu'il passe à l'acte et place donc la victime dans une situation pire que ce qu'elle vit déjà.

**Si c'est le cas, que faut-il faire ?**

Une séparation, un divorce, une action pénale pour coups et blessures volontaires s'inscrivent dans le temps. Il faut préparer son départ, monter un dossier, en secret, et ensuite aller en justice.

**Que conseillez-vous aux victimes ?**

D'abord, d'écrire leur récit. Ça leur permet de mettre les choses au clair et parfois de se souvenir d'épisodes oubliés. Ensuite, de mettre de côté tous les papiers personnels, fiches de salaire, relevés bancaires, livrets de famille, ordonnances de tranquillisants ou d'antidépresseurs... Puis rassembler tous les certificats médicaux établis après les coups, les radios, les échographies, mémoires anciennes, les mains courantes, les plaintes... Au dernier moment, quand elles sont prêtes à agir, collecter des témoignages de proches, d'amis, de collègues... Enfin,

mettre tous ces papiers à l'abri, en faisant des copies qu'elles pourront déposer en lieu sûr, ailleurs qu'au domicile conjugal.

**Que risque l'agresseur en cas d'action pénale ?**

En théorie, deux ans d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires. En général, il prend quelques mois de sursis, parfois avec obligation de soins, mais pas toujours.

**Quel est alors l'intérêt ?**

Une décision pénale pour coups et blessures permet de nourrir une procédure civile et de plaider le divorce pour faute. D'où l'importance d'un parquet dynamique et attentif, qui poursuit les agresseurs, et de décisions pénales à la hauteur des faits.

**Souvent, les victimes entament un deuxième parcours du combattant quand elles poursuivent leur agresseur. Que préconisez-vous ?**

Actuellement, trois juges doivent statuer. L'un sur la procédure pénale (coups et blessures), l'autre sur la procédure civile (divorce) et le dernier sur la garde des enfants. Il faudrait regrouper les procédures. Et former ces magistrats à détecter les violences, les phénomènes d'emprise.

*En bas, à g. : à Toulouse, le mari de cette femme l'a blessée à la tête et au coude, devant leurs quatre enfants, parce qu'il trouvait la note d'électricité trop élevée. A dr. : à Strasbourg, une policière interroge un homme arrêté sur son lieu de travail pour violences conjugales.*



réaction de part et d'autre. Sa fille aînée, à la veille de sa majorité, lui avoue : « Je déteste papa pour ce qu'il te fait subir. » Pour ne pas ternir l'image du père, Amélie lui trouve des circonstances atténuantes. La jeune fille décide d'avoir une discussion avec son géniteur. Il rétorque que sa femme est dépressive, hystérique à cause de difficultés familiales dans son enfance... « Votre mère est toxique et dangereuse ! » Les trois dernières années de vie commune sont un cauchemar pour Amélie. Une esclave. « Je n'avais plus le droit de m'occuper de mes enfants. Je devais faire le ménage, la cuisine, les servir à table mais je mangeais, seule, après eux. Lors de ses crises, il obligeait mes enfants à assister à la scène. Les pauvres restaient muets, inertes. » Lorsqu'elle fuit le domicile conjugal, Amélie laisse ses enfants derrière elle. Elle porte plainte pour coups et blessures volontaires contre son conjoint et demande le divorce pour faute. Trois ans plus tard, ses deux filles et son fils se sont retournés contre elle, produisant des témoignages attestant de sa « folie ». Malgré cela, son ex-mari a été condamné à quatre mois de prison avec sursis. « Ce revirement de la part des enfants est logique, explique Marie-France Hirigoyen, psychanalyste. Il est difficile pour eux de faire un choix entre leur père et leur mère. Quand ils choisissent le camp du bourreau, ils sont réellement convaincus que cela n'a jamais existé : pour que ce soit vivable et cohérent, surtout s'ils ont été témoins, il vaut mieux croire que c'est une invention. » Isabelle Steyer, avocate spécialiste des violences conjugales, acquiesce : « Les enfants ont envie de protéger leur mère des coups, mais quand une procédure judiciaire est lancée, ils ont le réflexe de protéger leur père de la prison. »

**L'incrédulité de l'entourage**

Catherine, 40 ans, était mariée à un ingénieur. Elle est séparée depuis neuf ans, divorcée depuis quatre ans seulement. « J'ai mis huit ans à réagir, explique-t-elle. J'entendais parler du problème des femmes battues mais je n'avais pas l'impression d'être dans ce schéma-là. » Pourtant, durant toutes ces années, Catherine a essuyé des attaques verbales et physiques. Elle a eu le nez cassé à plusieurs reprises, les côtes aussi... Mais son ex-mari s'excuse à chaque fois et lui assure qu'il l'aime. Un soir, il la tire par les cheveux jusqu'au lit de sa fille. Il la plaque au sol et lui assène des coups de pied dans la tête. Pour la première fois, il la menace de mort. « J'ai eu peur pour ma vie. » Le lendemain, elle appelle son frère et va porter plainte au commissariat. « C'est important d'être entourée. Seule, je n'aurais rien pu faire. C'est ma famille qui a organisé le déménagement, un matin après son départ pour le travail. J'avais des scrupules à le laisser seul. Je l'aimais encore. A la dernière minute, je voulais faire marche arrière. Heureusement que ma famille était là. »

Catherine souligne qu'il faut s'armer pour aller jusqu'au bout. « D'abord, ça coûte cher de poursuivre en justice. Enfin, il faut assumer les conséquences sur les enfants. » Les victimes se présentent devant le juge souvent anéanties, accablées, dépressives, fragilisées. « Imaginez l'image qu'on peut donner à la barre, explique Catherine. En plus, je me sentais coupable de lui faire cela. Les magistrats vous demandent si vous n'avez pas affabulé... C'est horrible ! » Isabelle Steyer confirme : « L'apparence peut se retourner contre la victime. Et comme l'agresseur a coupé sa femme du monde, de ses amis, du milieu du travail, de sa famille, personne ou presque ne peut témoigner des actes. D'autre part, souvent, le monsieur se comporte en bon père et ne se présente pas comme un mauvais mari. Il parle bien, se défend bien. Il donne une bonne image. En apparence, donc, pour des tiers qui ne connaissent pas l'intimité du couple, il ne peut pas être violent. On va donc amener la victime à penser que ce qu'elle dit est faux. » L'ex-mari de Catherine a malgré tout été condamné à trois mois avec sursis, trois ans après leur séparation. Quelques mois plus tard, l'amnistie du 14 Juillet annule sa peine. « Il était blanc comme neige, lâche-t-elle, c'est scandaleux. » Depuis, les personnes condamnées pour violences conjugales ne peuvent plus bénéficier de telles mesures.

**Une prise de conscience tardive**

Ariane, 62 ans, a été mariée vingt-huit ans avant de retrouver « la sérénité et la paix ». « J'ai pris conscience tardivement de ce que je vivais : des maltraitances morales au quotidien », raconte-t-elle. Profondément amoureuse de son mari, charmeur, bon vivant, elle avoue ne s'être « jamais sen-

tie vraiment malheureuse». L'homme exerce une profession libérale. Elle aussi. Il a une passion sportive dans laquelle il engloutit tous ses revenus. Ariane assure, seule, les dépenses du foyer. « Nous avons été très vite couverts de dettes. J'avais un enfant. Je suis issue d'un milieu catholique dans lequel il est difficile de penser au divorce. Je me suis retrouvée prisonnière de la situation. » Son mari est agressif. Il lui parle mal, la considère comme quantité négligeable. Il ne lui manifeste aucune affection. Il refuse tout dialogue. Il ne la bat pas, certes, mais il la bouscule, la secoue violemment, casse tout autour d'elle. Parfois, il la force à rester assise toute la nuit, pour la punir d'un ourlet mal fait. « La violence devient un train-train, note-t-elle. J'espérais des lendemains meilleurs, je voulais aider mon mari à dépasser un passé douloureux. Je me trompais. A vouloir sortir son mari du trou, on finit par y tomber soi-même. On perd sa personnalité, sa capacité de réflexion », reconnaît Ariane. A l'âge de 20 ans, son fils ose affronter son père. « Il lui a dit ce qu'il pensait de son attitude et il a quitté la maison. Moi, j'ai commencé à sortir de l'ignorance, mais j'ai mis cinq ans à franchir le pas. Je suis enfin libre. Malheureusement, depuis, mon fils a intégré une secte et se retrouve sous l'emprise d'un gourou. » Ariane n'a pas d'homme dans sa vie, tout comme Amélie et Catherine. Elles n'en ont pas besoin, tentent d'abord de se reconstruire. « Certaines parviendront à reformer un couple, explique Marie-France Hirigoyen. D'autres resteront dans la méfiance. » ■



**Au service de consultation médico-judiciaire LE MÉDECIN JUGE LES DÉGÂTS**



« En moyenne, nous voyons cinq à dix cas de violences conjugales toutes les vingt-quatre heures », déclare le Dr Annie Soussy, qui dirige l'unité médico-judiciaire de Créteil. Dans ce service hospitalier, les femmes ayant porté plainte pour coups et blessures volontaires contre leur conjoint sont examinées sur réquisition pour établir leur degré d'incapacité temporaire de travail, unité de valeur juridique. En dessous de huit jours, l'infraction est une contravention et relève du tribunal de police. Au-delà de huit jours, il s'agit d'un délit jugé en correctionnelle. D'où l'importance de la rédaction d'un certificat. « Notre mission, explique le Dr Soussy, est de constater les violences physiques, de compléter si besoin est par des radios, échographies ou autres examens, et également d'évaluer le retentissement psychologique. » Les victimes arrivent souvent anéanties, fatiguées, accablées par des années de violences. « C'est au médecin à déterminer la gêne, qu'elle soit physique ou psychologique. » F. S.

FLORENCE SAUGUES

**MARIE-FRANCE HIRIGOYEN, PSYCHIATRE ET PSYCHANALISTE UNE SOURNOISE ET TERRIFIANTE EMPRISE**

**Paris Match. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi une femme battue reste malgré les coups ?**

**Marie-France Hirigoyen.** C'est dû à un phénomène d'emprise comparable à celle d'un gourou sur ses adeptes. Il y a un lavage de cerveau. Cela commence par la séduction, qui glisse doucement vers la domination. L'agresseur impose à sa victime de penser comme lui. A chaque fois qu'elle sort des limites qu'il lui a fixées, il y a des représailles. La femme perd son esprit critique et essaie de devancer ce que l'autre attend d'elle. Elle devient alors très facile à manipuler. On parvient à lui faire croire que ce qui arrive est de sa faute. Toute femme peut rencontrer un homme violent. Certaines sont plus vulnérables en fonction de leur éducation, de leur passé. Elles se défendent moins bien.

**Et l'amour dans tout ça ?**

Au départ, il y a beaucoup d'amour, le chantage se fait beaucoup sur l'affectif. Puis l'emprise se met en place progressivement, creusant le lit de la violence quotidienne. Souvent, la victime est convaincue que si son agresseur a un tel besoin de la dominer c'est parce qu'il est très fragile et qu'il doit être aidé.

**Quand la victime trouve-t-elle les ressources pour réagir ?**

Le délié peut se produire quand son conjoint a été trop loin, lorsque sa violence s'exprime sur les enfants, que les enfants deviennent violents envers leur mère ou si une personne extérieure fait remarquer que "c'est inacceptable".

**Que conseillez-vous à ceux qui soupçonnent que leurs proches subissent des violences conjugales ?**

On peut commencer par écouter sans porter de jugement. Dire à une femme battue "Tu es faible. Tu n'as qu'à partir !" l'enferme dans sa situation. Si elle a des traces de coups qu'elle cache, il ne sert à rien de lui dire : "Ton mari te bat !" Elle a déjà tellement honte... Il vaut mieux lui demander : "Tout se passe bien dans la maison ?" et lui proposer des solutions : "Je serai toujours là... Si tu veux, tu peux venir chez moi..."

**En matière de prévention, que préconisez-vous ?**

La prévention passe par la notion de respect mutuel. C'est une question d'éducation et un problème de communication entre les sexes. Il faut montrer qu'on peut gérer les conflits sans violence. Et le message doit passer par les hommes.

INTERVIEW F.S.  
Après « Le harcèlement moral » (éd. Syros), Marie-France Hirigoyen vient de publier « Les nouvelles solitudes » (éd. La Découverte).

**PROFIL DES VIOLENTS : L'IMMATURE, L'ÉGOCENTRIQUE, LE PARANO... ROLAND COUTANCEAU, PSYCHOTHÉRAPEUTE ET CRIMINOLOGUE « Il faut soigner les agresseurs ! »**

**Paris Match. Soigner les auteurs de violences conjugales n'est pas facile.**

**Roland Coutanceau.** Tout dépend de leur profil. Le premier concerne l'immature, celui qui reconnaît les faits, sa responsabilité. Il en souffre et comprend les conséquences de ses actes. Il est facile à prendre en charge, mais il n'est pas le plus fréquent. Le deuxième profil, le plus fréquent, l'égoцентриque, reconnaît partiellement les faits, minimise sa responsabilité, souffre

de ce qu'il a fait mais pas trop. Il a du mal à comprendre les conséquences sur son entourage. Là, la technique de groupe est importante. Il doit se confronter au témoignage de gens ayant la même problématique pour s'identifier et identifier son problème. Ensuite, il faut le suivre seul. Et, dans un troisième temps, voir l'homme et la femme, leur entourage pour vérifier que l'agresseur a changé. **Un autre profil, minoritaire, est plus difficile à soigner.** L'agresseur ne reconnaît pas les faits, nie les conséquences, dit

qu'on l'a provoqué, que sa femme est mythomane, se frappe elle-même... Il s'agit des paranos ou des mégalos. C'est difficile de les faire changer de mode de fonctionnement. Ce sont les plus dangereux. Le fait de révéler la violence peut les conduire à exécuter leurs menaces de mort. Et parfois, malgré la séparation. Il faut alors une maîtrise forte de la société sur ce genre d'individu, soit par un suivi avec un bracelet émetteur, soit par l'emprisonnement. » F. S.